

**DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE ACTIVITE DE RESTAURATION RAPIDE DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE
POUR FOOD-TRUCKS ou MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE CAFETERIA**

CAHIER DES CHARGES valant REGLEMENT DE CONSULTATION

I - IDENTITE DE LA COLLECTIVITE :

Communauté de Communes Maconnais Tournugeois – 107 rue du cardinal Fleury – 71700 TOURNUS
Tel : 03 85 51 05 56

II - OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE :

→ **Lieu et structure :**

La communauté de communes Maconnais Tournugeois est composée de 24 communes et rassemble 16 000 habitants,

Dans le cadre de ses compétences, la collectivité est propriétaire d'un espace aquatique situé sur la commune de Tournus, qui concentre à elle seule, 35% de la population intercommunale

Placée en bord de Saône, la commune de Tournus est une ville touristique et attractive, positionnée sur un axe routier (A6/N6), à équidistance des villes de Dijon et de Lyon, à l'intersection (+/- 30km) entre les bassins du Mâconnais et du Chalonnais

Cet espace aquatique intercommunal, directement géré par la communauté de communes, est un établissement public de plein air dont l'activité est saisonnière.

Le Taux moyen de fréquentation en juillet et août est de 5 000 personnes par mois.

Situé à côté d'un camping et à proximité immédiate de l'aire de glisse, de l'aire de camping-cars ainsi que de nombreux hôtels, c'est un lieu public familial, sportif et d'attractivité touristique en été.

Il comprend les équipements suivants :

- Un bâtiment qui héberge : l'accueil, l'infirmerie, les vestiaires
- **Un bâtiment qui héberge un espace « cafétéria »**, équipé d'un local utilisé comme réserve, et d'un espace comprenant un frigo, un congélateur, un grill salamandre et d'un comptoir communicant par une baie vitrée coulissante, sur une terrasse équipée de chaises et tables de jardin. **Cet espace sera mis à disposition du candidat retenu dans le cadre de l'exercice de l'activité de « snacking ».**
- Un bassin sportif de 312,5 m²
- Un bassin d'apprentissage « ludo-pédagogique » de 187,5 m² équipé d'une cascade d'eau et de banquettes hydromassantes,
- Une pataugeoire de forme triangulaire, d'une surface de 20 m² dotée d'un champignon servant de fontaine d'eau.
- Un combiné toboggan multipistes.
- D'un espace de plages enherbées

Jusqu'à ces dernières saisons, la collectivité exploitait elle-même cet espace cafétéria, qu'elle souhaite dorénavant mettre à disposition soit d'un gérant autonome, ou être substituée par l'activité d'un food-truck

III- CAHIER DES CHARGES :

→ **Il est attendu des candidats :**

1°- jours et horaires de présence :

Le candidat devra être présent sur la **période du 1^{er} juillet au 31 août 2022**

Les périodes de présence et de fonctionnement de l'activité devront être comprises dans les jours et horaires d'ouverture au public : **du lundi au dimanche, entre 12h00 et 19h00.**

Le candidat devra détailler dans son offre, ses jours et horaires de présence.

NB : Les candidats, s'ils ne sont pas en capacité de satisfaire le critère de présence journalière, ont la possibilité de faire part de leurs jours et horaires d'indisponibilités

Seront privilégiés les candidats qui seront le plus en adéquation avec le projet attendu par la collectivité.

2°- Offre de restauration attendue :

Il est attendu une offre de type petite restauration rapide de qualité essentiellement axée sur le gouter de type glace, crêpes, pâtisserie, biscuits, boissons fraîches, collation non alcoolisée, sans exclure la restauration salée.

La vente d'alcool ne sera pas autorisée.

Une attention sera portée aux candidats privilégiant l'utilisation de produits de saison, de produits issus de circuits courts ou de la filière bio.

Les candidats s'attacheront à proposer une offre variée, dans le respect des règles d'hygiène, de propreté, et pratiqueront des prix raisonnables. Une grille tarifaire sera proposée dans le dossier de candidature.

3°- Gestion écologique du lieu :

La collectivité est engagée dans une démarche de développement durable et éco-responsable. De fait, elle veille à favoriser dans ses actions une consommation raisonnée et à favoriser des comportements écoresponsables.

La collectivité sera donc vigilante sur la volonté des candidats de s'inscrire dans ces valeurs.

Le candidat devra organiser une gestion responsable des déchets et respecter le tri des déchets mis en place dans la collectivité.

A disposition :

- Petit local de stockage
- Fourniture en électricité et en eau à l'intérieur de l'espace cafétéria.
- Terrasse avec mobilier

Si le candidat ne souhaite pas utiliser l'espace cafétéria mis à disposition et travailler avec son « propre » espace de vente de type « food truck », il devra disposer d'un système de stockage des eaux souillées.

4°- Redevance : occupation du domaine public, fourniture d'eau et d'électricité :

Le candidat retenu devra s'acquitter **d'une redevance mensuelle de 200 €.** (Délibération n°2023/38 du 13.04.23)

L'autorisation d'occupation est accordée à titre personnel, précaire et est révoquée à tout moment pour motif d'intérêt général (même si le droit de place a été payé) et en cas de :

- Défaut d'occupation,
- Comportement troublant la sécurité, la tranquillité, la salubrité publique,
- Non-paiement de la redevance,
- Non-respect de la réglementation régissant les commerces sédentaires et/ou non sédentaires.

IV- CRITERES DE SELECTIONS DES CANDIDATS :

RAPPEL : Le présent appel à candidature ne concerne pas un marché public. Les critères de sélection ne sont pas pondérés.

Les critères d'appréciation seront basés sur :

- L'adéquation entre l'offre et la demande, notamment en termes de jours de présence,
- L'offre et la qualité des produits proposés
 - part de produits bio ou produits issus de circuits courts,
 - Variétés des produits proposés

- Offre à des prix raisonnables
- Le respect des normes environnementales :
 - consommables écologiques (emballages, couverts, gobelets...)
 - tri des déchets
- si offre avec usage d'un véhicule : l'esthétique du véhicule

V- PROPOSITION DE LA CANDIDATURE :

1°- Dossiers de candidatures

Les dossiers des candidats devront contenir les pièces suivantes :

- Courier de candidature,
- Copie de la carte d'identité du gérant en cours de validité,

- Attestation d'assurance RC professionnelle
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Liste des produits qui seront proposés à la vente, tarifs envisagés,
- Jours et horaires de présence,
- Tout document complémentaire permettant d'appuyer la candidature :
 - o Gestion des déchets
 - o Liste des fournisseurs,
 - o

En complément, si le candidat ne souhaite pas occuper l'espace cafétéria mis à disposition, mais faire usage de son véhicule aménagé, il sera nécessaire de compléter le dossier de candidature par la fourniture de :

- Justification du statut de commerçant ambulant (Kbis, carte de commerçant ambulant...)
- Photo du véhicule,
- Attestation d'assurance du véhicule,

2°- Renseignement :

Séverine PETEUIL – 03 85 51 05 56

Le cahier des charges est téléchargeable sur le site internet de la CCMT, à l'adresse :

<https://maconnais-tournugeois.fr/marches-publics/>

3°- Dépôt de candidatures

Les candidatures devront être adressées par courrier à : Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois, 107 rue du cardinal Fleury, 71700 TOURNUS

4°- Date limite de candidatures : 22 MAI 2023 à 12 heures.